

Conformément aux articles L1122-11 & 12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 6 du Règlement d'Ordre Intérieur, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil Communal qui aura lieu le 18 octobre 2021 à 20h00, à la Maison de la Culture (Rue Colonel Bourg, 2).

Fait à Profondeville, le 07-10-2021

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

Le Directeur Général

F.GOOSSE

Le Bourgmestre,



L. DELIRE

---

**Séance publique**

**Générale**

1. Procès-verbal de la dernière séance publique.
2. Rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le CPAS - Vote.

**Finances**

3. Modifications budgétaires 2/2021.

**Patrimoine**

4. Budget de la Fabrique d'église de Bois-de-Villers - Exercice 2022.
5. Modification budgétaire n°1 de la Fabrique d'église de Lustin - Exercice 2021.

**Marchés Publics**

6. Fourniture d'éléments acoustiques, Marché public, Approbation des conditions et du mode de passation - Projet 20210034/20210040.

**Huis-clos**

**Générale**

7. Procès-verbal de la dernière séance à huis clos.